



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION n° 2026-028 du 8 avril 2026**

**OBJET : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Election des membres**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Date de la convocation : 02 avril 2026</p>	<p>L'An deux mille vingt-six le huit avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire.</p> <p><b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u></b> :</p> <p>Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, M. FERRIE, Mme VAFIADES, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, M. RICARD, M. OLIVEIRA, M. BATOUFFLET, Mme HUBERT, M. DE SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme BATOUFFLET, Mme DA SILVA DIAS, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. REHAIEM, Mme TOHON, M. KERVRAN, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO</p> <p><b><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS</u></b> :</p> <p>M. DAVRIU PHILIPPI par Mme PERDEREAU, Mme FREHAT par M. DANIEL, M. MARTIN par M. PERDEREAU, Mme GODARD par Mme SEREIN</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. Hervé DANIEL est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **DÉLIBÉRATION n° 2026-028 du 8 avril 2026**

### **OBJET : Commission de Délégation de Service Public (CDSP) – Election des membres**

Les règles relatives à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) sont désormais prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'article L 1414-5 de ce Code dispose que : « *1.-Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.*

*Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. (...).* »

La CDSP est composée comme suit, pour les communes de 3 500 habitants et plus :

- du maire, présidente ou son représentant,
- de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires.

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les conditions du dépôt des listes, il convient de procéder à l'élection des membres de la CDSP.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1, L. 1411-5, L. L. 1411-6, 2121-21, D. 1411-3 à D. 1411-5,

### **Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

Deux listes ont été déposées

Les résultats du scrutin sont :

- la liste Réussir Arpajon obtient 26 voix,
- la liste Nouvel Air 2 obtient 7 voix.

En application de la règle relative à l'attribution des sièges selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste Réussir Arpajon a obtenu 4 sièges, la liste Nouvel Air a obtenu 1 siège.

**DECIDE** : sont élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires :

- Hervé DANIEL
- Sylvie GALIMARD
- Rachid BOUCHAMA
- Johann RUIZ
- Thierry FICHEUX

Suppléants :

- Jordan CHARTRAIN
- Pierre RICARD
- Gildas DE SOUZA
- Jacques MARTIN
- Gérard KERVRAN

Il est précisé que Madame Isabelle PERDEREAU, Maire, est présidente de droit de la CDSP.

**A l'unanimité**

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le Maire,  
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits



*Isabelle Perdereau*  
Isabelle PERDEREAU.

Accusé de réception en préfecture  
091-219100211-20260408-2026028-DE  
Reçu le 15/04/2026